



DIPLÔME D'INGÉNIEUR

CONTRAT DE
PROFESSIONNALISATION

**CHOISIR
L'ALTERNANCE**

FORMER UN FUTUR COLLABORATEUR
RÉPONDRE À DES BESOINS EN COMPÉ-
TENCES / PROPOSER DES MISSIONS AU
COEUR DE L'ENTREPRISE



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



COÛT ET FINANCEMENT



TARIFICATION (prise en charge par les OPCO)

Coût de formation : Entreprise : 12 000€ / Start up : 6 000€

Le financement de la formation en contrat de professionnalisation est assuré par l'OPCO en charge de la collecte des obligations financières de l'entreprise en matière de formation professionnelle.

Les montants et critères de prise en charge varient suivant la branche d'activité. Les niveaux de prise en charge financent en général l'intégralité des coûts des formations courantes aux métiers relevant du secteur professionnel de l'OPCO. **Les droits d'inscription Université de Lorraine (601 €) sont à la charge de l'entreprise.**

RÉMUNÉRATION DE L'ÉLÈVE STAGIAIRE

Salaire brut > 80% du SMIC

www.

Simulateur en ligne : alternance.emploi.gouv.fr

POSSIBILITÉS D'AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Prime à l'embauche pour les PME : jusqu'à 4 000€

www.

Crédit Impôt Recherche :

service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23533





LE CONTRAT* DE PROFESSIONNALISATION



L'EMPLOYEUR

- Favorise l'insertion professionnelle de l'alternant dans l'entreprise et veille à ce que les missions confiées correspondent aux objectifs d'acquisition des savoirs visés par le diplôme.
- Donne à l'alternant les moyens nécessaires à la formation pratique.
- Accompagne l'alternant en désignant un tuteur.
- Respecte le calendrier de formation.



L'ALTERNANT

- Est investi dans sa formation et dans son entreprise.
- A un projet professionnel.
- Respecte ses engagements.



L'ENSG

- Assure la formation théorique et le contrôle des connaissances de l'alternant pour l'acquisition de la qualification ou du diplôme visé.
- Assure et suit de manière étroite le lien avec l'entreprise (échanges, visites en entreprise).
- Fournit conseil à l'entreprise et accompagnement dans les démarches administratives et la prise en charge financière.



www.

alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance



Quels sont les employeurs concernés ?

- Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle.
- Les EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) : BRGM, INERIS, IFPEN, RATP, SNCF, ONF...
- GIP (selon le statut).

En revanche, l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION PEUT ÊTRE :

1

CDD

de 6 à 36 mois.



2

CDI

avec une action de professionnalisation se situant au début du contrat.

A l'issue du contrat en CDD, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

Période d'essai

À défaut de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent : 1 mois si la durée du contrat est supérieure à 6 mois.

Statut de l'alternant

Le statut de l'alternant est celui d'un salarié. À ce titre, il bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise (horaires, durée de travail, congés payés, tickets restaurants...).

LES + POUR L'ENTREPRISE

- > Intégrer un étudiant de 3^e année, en fin de formation, qui dispose donc de connaissances scientifiques et technologiques solides.
- > Disposer d'étudiants stagiaires dans votre entreprise de septembre à février en alternance puis de mars à août à plein temps.
- > Une alternance entreprise/école toutes les 3 semaines.
- > Possibilité de recruter l'étudiant stagiaire dès son stage de fin de 2^e année (dès juillet)
- > Des coûts limités et de nombreuses aides de financement.





Une offre diversifiée d'écoles de terrain.
Des parcours et options de spécialisation.
Des stages obligatoires en industrie.
Une éducation par et pour la recherche



L'INGÉNIEUR ENSG

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE GÉOLOGIE est l'école de référence dans le domaine des géosciences. École publique, elle forme en 3 ans des ingénieurs-géologues, experts dans l'utilisation durable et raisonnée du sous-sol. Leurs grands secteurs d'activités sont les ressources énergétiques, l'industrie minière, les carrières, les géomatériaux, le recyclage, le génie civil, la géotechnique, l'aménagement, les eaux souterraines, l'environnement et les applications numériques pour ces secteurs. Les ingénieurs ENSG exercent dans des groupes industriels, des bureaux d'études, des administrations et des organismes de recherche.

La formation par la géologie offre aux diplômés une grande originalité de pensée, particulièrement adaptée à la gestion de la complexité. L'ingénieur-géologue est à l'aise dans le raisonnement à différentes échelles de temps et d'espace. La pratique assidue des raisonnements naturalistes lui donne la capacité à interpréter les signaux faibles, à être très attentif à son environnement et à résoudre des problèmes complexes sous-déterminés, mal définis, qui nécessitent des approches indirectes.

Les ingénieurs ENSG développent par ailleurs durant leur formation, des savoir-faire et des savoir-être valorisés dans le monde de l'entreprise : adaptabilité, travail en équipe, gestion de projet, ouverture d'esprit, raisonnement à différentes échelles de temps et d'espace...

SPÉCIALISATIONS



Géotechnique



Gestion des ressources en eau et de l'environnement



Géologie des énergies



Génie et gestion des matières premières minérales



Géologie numérique



Ingénierie et hydrodynamique des réservoirs